

COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016 à 19 HEURES 30

Présents : Laëtitia COURTIOUX. Michel POUPARD. Dorine BARBEAU. Stéphane CORNUAUD. Laurent BONNIN. Margaret JOYCE. Mauricette BERNARD. Julien VIDARD.

Absents excusés : Isabelle MACAUD. Philippe GAILLARD (pouvoir donné à Julien VIDARD). Dominique BERNARD (pouvoir donné à Laëtitia COURTIOUX)

Secrétaire de séance : Dorine BARBEAU.

Décisions du Conseil Municipal :

- 1) **Projet bibliothèque :** Mme Isabelle Maguis de l'agence AA de Niort a présenté au conseil une étude de faisabilité pour le projet bibliothèque dans l'école.
- 2) **Biens sans maître :** Le conseil municipal décide d'incorporer tous les biens sans propriétaire dans le domaine communal, la procédure légale pour reprise ayant été respectée.
- 3) **Vente de terrains :** Le conseil municipal décide de mettre en vente les terrains Rue des Lauriers (AB 138 et 225) pour un montant total de 30 000 €, dans l'idée de faire 3 parcelles de 10 000 € chacune.
- 4) **Abri bus :** un point a été fait sur la demande d'abri bus présentée au Conseil Départemental qui jusque-là a été refusée. Il apparaît nécessaire d'aménager les 2 arrêts les plus fréquentés (église et Queue d'Ageasse) avec des abris bus. Une relance va être faite au Conseil Départemental.
- 5) **Choix du mobilier pour la mairie :** Plusieurs devis ont été étudiés, le conseil retient l'offre de RIC Collectivités de Sauzé-Vaussais pour un montant de 3797.18 € TTC.
- 6) **Avenants au marché :** Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer les avenants concernant les entreprises Jean Lou Richard (lot 3 et 6) et Venien (lot 12).
- 7) **Règlement bibliothèque :** le règlement proposé pour la bibliothèque a été adopté à l'unanimité.
- 8) **Devis élagage :** le devis de M. Damien Decaudin a été accepté avec un montant de 1380 € TTC.
- 9) **Achat tronçonneuse :** plusieurs devis ont été étudiés, et le choix se porte sur une tronçonneuse STEEL pour un montant de 678 € TTC proposée par l'entreprise Blanchard de Civray.
- 10) **Convention WPD :** Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer une convention avec WPD Energie 21 pour des plantations de haies.

Questions diverses :

Une nouvelle association est née à Lorigné : AJA (Association Jeunes Artistes). Celle-ci bénéficiera des mêmes avantages que toutes les associations de la commune (subventions, prêt de salle...).

Un devis a été fait par Orange pour déplacer les poteaux téléphoniques sur le nouveau parking de Queue d'Ageasse pour un montant de 3386.21 € TTC.

La séance est levée à 22h10.

Fait à Lorigné le 25.11.2016

Laëtitia Courtioux
Maire de Lorigné

